



L'histoire de la République Démocratique du Congo (suite)

Tu te souviens que dans le premier numéro, notre dossier concernait les premières années d'indépendance, de l'héritage colonial aux années de sécession particulièrement difficiles...

Des acquis de Luluabourg en 1964 au blocage politique de 1965

C'est durant ces années de grande tension et malgré ces conflits intérieurs que la commission constitutionnelle mise en place à Luluabourg (aujourd'hui Kananga) par le Président Kasa-Vubu parvint à préparer la première véritable constitution du pays faite par les Congolais. Elle fut promulguée en août 1964. La Constitution de Luluabourg était fort différente de la Loi fondamentale de 1960. Elle faisait, en effet, clairement du Congo un État fédéral dans lequel les provinces avaient beaucoup à dire. Ceci convenait bien aux anciens sécessionnistes, mais aussi au Président de la République, Joseph Kasa-Vubu. Le Président devait être élu par la Chambre des députés et le Sénat réunis en Congrès. Les responsabilités du gouvernement étaient, quant à elles, partagées entre le gouvernement central à Léopoldville et les gouvernements des provinces. Dans chacune de celles-ci, était prévu, en effet, un gouvernement provincial et une assemblée provinciale, fonctionnant comme le gouvernement et le parlement centraux

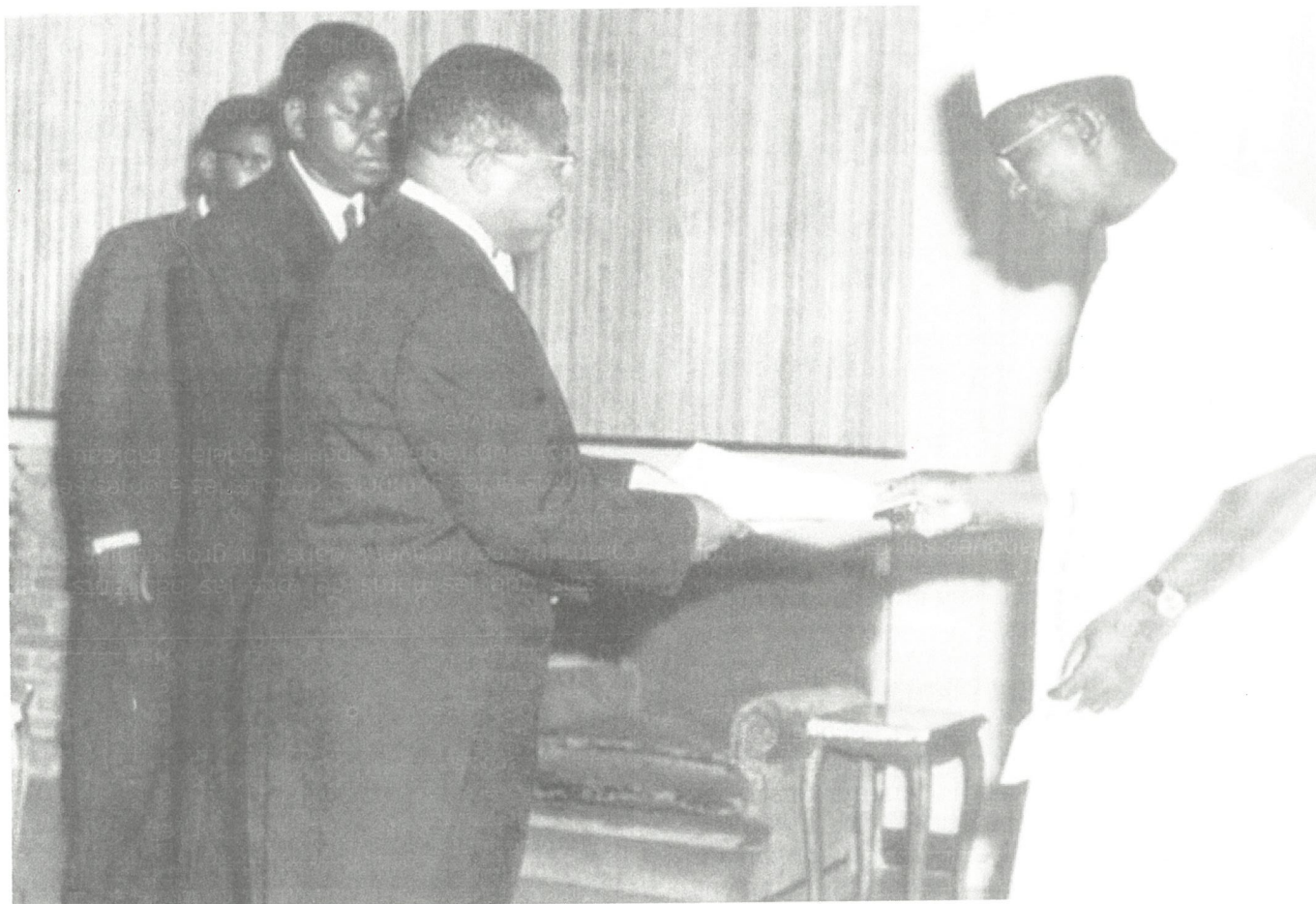
Cette constitution de 1964 n'eut pas vraiment le temps d'être appliquée. Lorsqu'il fut question d'élire un nouveau Président de la République, en 1965, Kasa-Vubu décida d'être candidat à sa propre sécession et Tshombé aussi. Comme ce dernier était

Premier ministre et que le Parlement le soutenait puisque son parti y avait une majorité des sièges, Kasa-Vubu décida de changer de Premier Ministre en proposant au Parlement d'accepter Evariste Kimba pour remplacer Tshombé. Le Parlement refusa d'accorder son investiture au nouveau Premier ministre. Et le Président Kasa-Vubu ne voulait pas nommer une autre personne si ce n'est Evariste Kimba. Il y eut alors un blocage à cause du conflit entre le Président et le Parlement. C'est alors que l'armée, commandée par Mobutu, prit le pouvoir en chassant Kasa-Vubu et Tshombé. C'était en novembre 1965, peu avant la date où la Chambre des députés et le Sénat devaient se réunir en congrès pour élire le nouveau Chef d'état.

L'avènement de la deuxième république

De 1965 à 1970, le Général Mobutu a dirigé le pays comme Chef d'État " de fait ", sur décision du haut commandement de l'armée. C'est seulement en 1970 qu'il sera élu Président de la République pour la première fois. Mais avant cela, la constitution de Luluabourg 1964 avait été remplacée, en 1967, par la Constitution de la Deuxième République. Cette dernière était fort différente puisqu'il était dit que le Président devait désormais être élu par le peuple tout entier et que les responsabilités du gouvernement appartenaient dorénavant au seul gouvernement central placé sous la direction personnelle et directe du Président. Donc il n'existait plus de gouvernements et de parlements provinciaux. Au niveau central, il y avait d'autres changements aussi. Le Parlement n'était plus constitué que d'une seule assemblée, l'Assemblée nationale, qui s'appellera plus tard le Conseil législatif. Donc plus de Chambre de députés ni de Sénat.

En principe, deux partis politiques seulement pouvaient encore exister dans le pays mais, en pratique, il n'y en eut qu'un seul, le parti unique, le Mouvement populaire de la Révolution, créé pour soutenir l'action du Président Mobutu. De 1967 à 1990, la constitution de la Deuxième République sera modifiée à plusieurs reprises et, à chaque fois, le parti unique deviendra plus important, jusqu'à réduire considérablement le pouvoir du Parlement et du Gouvernement par la création d'autres structures parallèles, appartenant au parti, comme le Congrès, le Comité central, le Bureau politique et le Comité exécutif. Le président du M.P.R. sera aussi celui de la République. Même les juges devront obéir au parti. Tout le monde sera membre du parti qui deviendra le Parti-État.



Le président J. Kasa-Vubu accompagné du premier ministre du gouvernement de Salut Public, Moïse Tshombe, reçoit les lettres des créances d'un ambassadeur africain. (Photo RTNC)

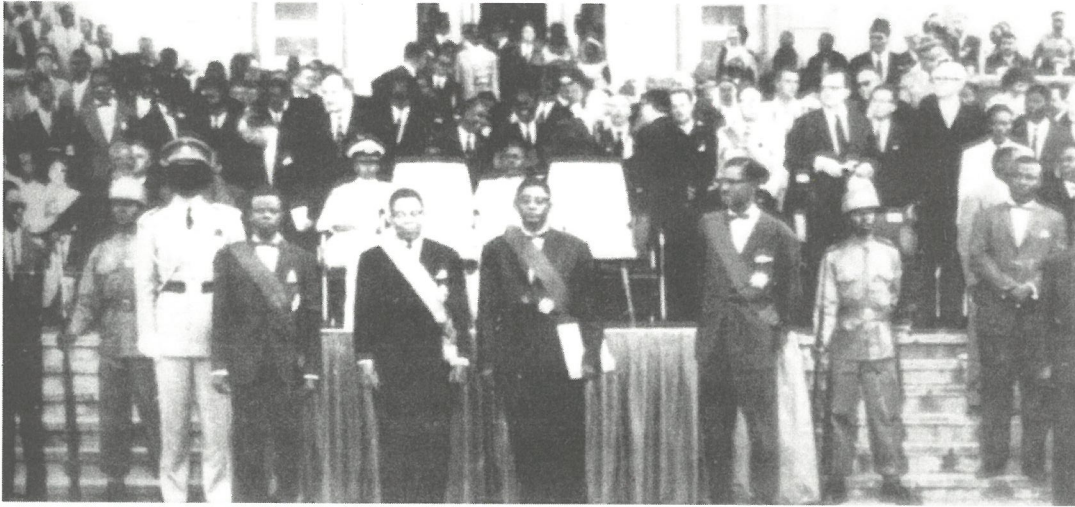
En 1971, le Président Mobutu a changé le nom du pays qui est devenu Zaïre au lieu de Congo, après avoir changé également les noms européens des villes. Tous les habitants ont dû prendre des noms africains. Le Président lui-même qui s'appelait Joseph-Désiré Mobutu est devenu Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Waza Banga.

De l'espoir au mécontentement

Au début, beaucoup de gens pensaient qu'après les difficultés du début de l'indépendance, le Congo allait devenir un grand pays prospère. Mais ce ne fut pas le cas. Le mécontentement allait grandir en raison de la mauvaise gestion du pays par beaucoup de dirigeants ou de fonctionnaires qui oubliaient qu'ils devaient servir la population et non se servir. Ceux qui manifestaient leur mécontentement et critiquaient les dirigeants étaient le plus souvent arrêtés et punis. Par ailleurs, beaucoup de Congolais ont voulu habiter en ville à Kinshasa,

Lubumbashi, Kisangani ou Kananga. Mais dans les villes, la vie devenait de plus en plus difficile car il n'y avait pas assez de travail pour tout le monde. Pour aider l'économie du pays, plusieurs programmes d'action ont été mis en chantier avec le soutien des organisations internationales et de pays amis comme la Belgique, la France ou les États-Unis, mais ils n'ont pas réussi à cause, notamment, de la mauvaise gestion du pays par Mobutu.

Quelques parlementaires décidés à faire changer les choses s'étaient réunis en 1981 pour créer un autre parti que le MPR. Ils l'ont appelé l'Union pour la démocratie et le progrès (UDPS). Mais rien ne s'est arrangé car le Président Mobutu ne voulait pas discuter avec ce nouveau parti, la constitution de l'époque n'autorisant pas d'autre parti que le M.P.R. Jusqu'en 1990, la situation du pays était devenue de plus en plus mauvaise. La grogne de la population face à l'arbitraire politique et à la dégradation des conditions de vie forcera le Président Mobutu à accepter de consulter la population. C'est ce changement qui fut consacré par le discours historique du 24 avril 1990 et, plus tard, par la convocation,



Le 30 juin 1960 : les premiers animateurs de la démocratie naissante, de gauche à droite, debout et en grande tenue, Joseph Ileo, Joseph Kasa-Vubu, Joseph Kasongo et Patrice-Emery Lumumba.

le 7 août 1991, d'une Conférence nationale souveraine (CNS), réunissant tous les responsables du pays pour préparer un nouveau projet de société et une nouvelle constitution.

Vers la Troisième République

La première tâche de la CNS fut de définir les principes fondamentaux de la gestion de l'État durant la période de transition devant conduire à l'instauration de la " troisième république ". Ainsi, l'accord intervenu le 31 juillet 1992 et connu sous le nom de compromis politique global prévoyait notamment l'irresponsabilité du chef de l'État, la plénitude des pouvoirs de gestion du gouvernement et l'indépendance des cours et tribunaux.

Cet accord permettait à la CNS d'adopter à l'unanimité, le 2 août 1992, la constitution de la transition appelée " acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la transition " et d'élaborer, encore en 1992, le projet de constitution de la troisième république destiné à être soumis au référendum.

La portée de ces différents textes et en particulier la réduction drastique des pouvoirs présidentiels au profit d'un gouvernement autonome par rapport au président devait cependant susciter de fortes oppositions conduisant à une grande confusion politique dans la gestion politique du pays avec, à un moment donné, deux gouvernements concurrents issus de deux parlements différents.

Les concertations politiques patiemment organisées devaient cependant aboutir à l'adoption de l'Acte constitutionnel de la transition, admis par tous et promulgué par le Chef de l'État le 9 avril 1994. Sur cette base nouvelle, les institutions de la transition furent enfin mises en place. Elles comprenaient un seul exécutif et un seul parlement, le Haut Conseil de la République - Parlement de Transition (HCR-

PT). Mais cette institution, au lieu de préconiser rapidement l'organisation du référendum constitutionnel suivi d'élections générales pour mettre en place les institutions de la troisième République, s'enlisa dans des querelles politiciennes. Préoccupée par ses problèmes internes, elle ne se rendit pas compte que la guerre qui sévissait au Rwanda depuis 1994 pouvait à tout moment déborder sur le territoire national. Ce danger était présent car la rive gauche du lac Kivu avait non seulement servi de repli à l'armée vaincue de l'ancien régime rwandais. Elle abritait aussi de nombreux camps de réfugiés hutu qui, pour des raisons de sécurité, avaient fui le théâtre de la guerre. Le débordement de la guerre rwando-rwandaise, qui était à craindre, se réalisa finalement à partir d'octobre 1996, avec l'attaque de Uvira puis de Bukavu. Laurent-Désiré Kabila en profita pour y insérer son dessein politique de toujours : en finir avec le régime de Mobutu et instaurer un nouvel ordre politique. Le projet allait réussir avec le renfort des anciens gendarmes katangais et de jeunes recrues (Kadogos). Des villes et provinces du pays tombèrent, une par une, sous son pouvoir. Le 17 mai 1997, Kabila devint Président de la République et prêta serment constitutionnel le 29 du même mois. Aussitôt après, dès qu'il voulut se défaire des alliés africains qui l'avaient aidé à renverser le régime de Mobutu, de nouvelles hostilités éclatèrent, en août 1998, menées à nouveau à partir du Rwanda et de l'Ouganda. Les Congolais unanimement condamnent cette agression. Ils comptent sur le retour imminent de la paix afin de terminer le processus de mise en place des institutions démocratiques entamé depuis 1990 et reconstruire enfin, avec le soutien des pays amis, ce beau pays qu'ils aiment tant.